



**Site Natura 2000 FR5300061 « Estuaire de la Rance » et  
FR5312002 « Ilots Notre Dame et Chevret »  
Comité de Pilotage  
11 décembre 2014 – Saint-Jouan-des-Guérets  
COMPTE-RENDU**

**Présents :**

Madame	Anne	BELLEC	DDTM 35 - SET Saint Malo
Monsieur	Jean-Paul	BERLAND	DDTM 35 - DML
Monsieur	Vincent	BOUCHE	Bretagne Vivante
Monsieur	François-Xavier	BOURGAULT	Président ACGE 22
Monsieur	Pierre	BROSSIER	Ingénieur CRPF Bretagne
Monsieur	Gildas	CHENY	Directeur COEUR Emeraude
Monsieur	Yves	CHESNAIS	Président SAGE RFBB
Monsieur	Luc	COUAPEL	Président Copil ZPS - Maire de Saint Jouan
Madame	Lénaïk	DERLOT	EDF
Monsieur	Michel	DOURFER	DDTM 22- UT Dinan
Monsieur	Guillaume	DUTHION	Chargé de mission - CG 35
Madame	Claire	ESPALIEU	Chargé de mission - Ville de Saint Malo
Monsieur	Jean-Paul	GAINCHE	Maire Langrolay sur Rance
Madame	Carole	GAUTRON	Chef de service - DDTM 35 -DML
Monsieur	Didier	GIFFRAIN	Adjoint maire Plouër sur Rance
Monsieur	Henri	GOURMELEN	Conseiller régional Bretagne
Monsieur	Alain	GUEGUEN	Sous-préfecture Saint Malo
Monsieur	Bernard	GUICHARD	Plouër Initiatives
Madame	Germaine	GUILLOU	Présidente Rance Environnement
Monsieur	Daniel	HEMERY	Adjoint Maire Langrolay sur Rance
Monsieur	Jean-Philippe	HUERTAS	DDTM 35 - Service Eau & Biodiversité
Monsieur	François	LANG	Chargé mission N2000 - Dinan Communauté
Monsieur	Ronan	LE NE	CDPMEM 35
Madame	Sylvaine	LECOQ	Dinan Communauté
Madame	Murielle-Anne	LEFORT	Chargée mission biodiversité - DREAL Bretagne
Monsieur	François	LOBIT	Sous-préfet Saint Malo
Monsieur	François	MALGLAIVE	Bureau FAUR / Président Le Carrouge
Monsieur	Serge	MONROCQ	Président PERF
Madame	Morgane	PERRETTE	Saint Malo Agglomération
Monsieur	Gérard	PRODHOMME	Bretagne Vivante - conservateur Ilots Rance
Madame	Terokasy	RADIO	DDTM 35 - SEB - Natura 2000
Monsieur	Jean-François	RICHEUX	Conseiller Général - Maire de Saint Père
Madame	Colette	ROZE	Secrétaire PERF
Monsieur	Roger	SOUQUIERE	EDF
Monsieur	Henri	THEBAULT	Rapporteur Commission Estuaire
Monsieur	Michel	VASPART	Président Copil ZSC - Maire de Pleudihen

## **Absents / excusés**

Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Bretagne	
Monsieur le Préfet maritime	Atlantique
Monsieur le Président de la	Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor
Monsieur le Président de la	Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine
Monsieur le Président du	Comité Départemental des Pêcheurs Plaisanciers des Côtes d'Armor
Monsieur le Président du	Conseil régional Bretagne
Monsieur le Directeur du	Conservatoire Botanique National de Brest
Monsieur le Directeur du	CRESCO/MNHN de Dinard
Monsieur le Président du	CSRPN
Monsieur le Maire de	Dinan
Monsieur le Sous-préfet de	Dinan
Monsieur le Président de la	Fédération Chasse sous-marine
Monsieur le Président de la	Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur le Président de la	Fédération d'Ille et Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur le Président du	GEOCA
Monsieur le Président du	GMB
Monsieur le Président du	Groupe d'Etudes des Invertébrés Armoricaux
Madame la Présidente de	la Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur le Président de	la Communauté de Communes Rance - Frémur
Monsieur le Directeur de	la DDTM des Côtes d'Armor
Monsieur le Maire de	La Richardais
Monsieur le Directeur de	la Station IFREMER de Dinard
Monsieur le Maire de	La Vicomté sur Rance
Monsieur le Maire de	La Ville ès Nonais
Monsieur le Maire de	Lanvallay
Monsieur le Délégué régional de	l'ONCFS
Madame la Déléguée régionale de	l'ONEMA
Monsieur le Maire du	Minihic-sur-Rance
Monsieur le Président de	Nautisme en Bretagne
Monsieur le Maire de	Pleurtuit
Monsieur le Maire de	Saint Hélien
Monsieur le Maire de	Saint Malo
Monsieur le Président de	Saint Malo Agglomération
Monsieur le Maire de	Saint Samson sur Rance
Monsieur le Maire de	Saint Suliac
Monsieur le Président de la	Section Régionale Conchylicole Bretagne Nord
Madame le Maire de	Taden
Monsieur le Président de	Vivarmor Nature

Luc Couapel, maire de Saint-Jouan-des-Guérets et président du Comité de pilotage de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « ilots Notre-Dame et Chevret » introduit la séance. Il rappelle que le dernier Copil s'est réuni en juin 2013. Le recrutement d'un nouveau chargé de mission en juillet 2014 a permis de relancer les actions et d'assurer l'organisation de ce nouveau Copil. Après un tour de table rendu nécessaire par l'arrivée de nouveaux élus, Michel Vaspart fait un rappel des raisons de la vacance du poste de chargé de mission pour des raisons financières, précise les différents points à l'ordre du jour :

- Un bilan des actions menées depuis juillet 2014 ;
- Un point présenté par EDF sur les incidences liées au changement de fonctionnement du barrage en raison des travaux menés sur l'ouvrage ;
- Un point présenté par COEUR Emeraude sur les MAEt ;

et procède rapidement à un rappel des différentes étapes de la démarche Natura 2000 sur la ZSC et la ZPS.

- **Bilan d'activité 2014 et perspectives 2015**

François Lang expose la démarche qu'il a menée depuis sa prise de fonction. Après avoir rencontré l'ensemble des maires des communes incluses dans la ZSC, il dresse la liste des actions concernant :

➤ le suivi des habitats marins :

Les herbiers à Zostère marine avec une extension spatiale sur les deux sites connus et la présence de 3 nouvelles tâches colonisées par cette phanérogame marine ce qui laisse penser que cet habitat est en bon état en Rance.

Le suivi des herbues et de leur expansion. Cette opération vise à apporter des éléments de réflexion quant à l'équilibre qu'il conviendrait de maintenir entre deux habitats d'intérêt communautaire (les herbues et les vasières) dans la perspective de l'élaboration du programme de gestion des sédiments excédentaires.

Le suivi d'espèces invasives marines dont la présence est attestée en Rance.

Ces actions seront reconduites en 2015.

➤ le suivi des activités

Cette opération a été menée en collaboration avec l'Agence des aires marines protégées et l'association Vivarmor qui portent un programme national (Life+Pêche à pied) dont une des actions consiste à réaliser des opérations de comptage des pêcheurs à pied. Bien que la Rance ne soit pas intégrée dans ce dispositif, l'acquisition de ces données a semblé intéressante et un protocole, basé sur la mobilisation de bénévoles, a été élaboré en tenant compte des particularités du site. Cette démarche sera poursuivie en 2015 l'adaptant au mieux aux spécificités de l'estuaire.

➤ La ZPS « ilots Chevret et Notre-Dame »

Un accompagnement auprès du CG 35 pour une opération de mise en défens de la maison implantée sur l'île Chevret, une participation au comptage des deux espèces (Héron cendré et Aigrette garzette) nichant sur cet îlot.

En 2015, poursuite des actions avec une participation aux opérations d'entretien de l'île Notre-Dame (fauchage et dératisation).

➤ La mise en œuvre de contrats Natura 2000

Les deux contrats concernant, d'une part le site d'hibernation des chauves-souris à Plouer-sur-Rance et, d'autre part, la tour de Penthièvre sur la ville de Dinan sont relancés en lien avec les propriétaires et Bretagne Vivante.

Une perspective de contrat Natura 2000 sur le site du moulin de Boschet est engagée afin d'assurer la préservation et la restauration d'un des deux habitats prioritaires identifiés en Rance : les habitats lagunaires.

Un contact établi avec l'objectif de signer un contrat forestier

➤ L'appui aux porteurs de projet

Un appui a été apporté à deux associations sportives (course de canoë-kayak sur Dinan-Lanvallay et un trail sur Plouer-sur-Rance).

Une participation au projet de doublement du pont Chateaubriand (RN 176).

Une information auprès de la mairie de saint Père Marc en Poulet pour un aménagement sur le site de La Goutte.

Un accompagnement auprès du Conseil régional Bretagne pour des travaux de réfection des quais sur le port de Lanvallay.

Un accompagnement de la commune de Saint Suliac pour un projet de création d'une desserte routière du centre nautique.

Un appui auprès de la commune de Plouër-sur-Rance dans sa démarche de création d'une aire de carénage publique pour les bateaux de plaisance.

Suite à cette présentation, Guillaume Duthion précise que les actions menées sur l'île Chevret par le CG 35 répondent à plusieurs objectifs : la préservation du patrimoine (la maison présente sur l'île) avec un enjeu de sécurité (travaux de confortement) et de biodiversité (création d'un site d'accueil pour les chauves-souris).

Gérard Prodhomme précise que sur l'île Chevret, les comptages menés par Bretagne Vivante montre que les effectifs sont stables (héron & aigrette) avec la présence depuis quelques années du Héron garde-bœuf (2 nidifications). Sur l'île Notre-Dame, la situation est différente. 2014 est une mauvaise année car, même si les effectifs de cormorans sont bons, pour toutes les autres espèces, le bilan est médiocre. Il est nécessaire d'éradiquer les rats. Pour les sternes, les travaux prévus par le CG 35 vont dans le bon sens. Par contre, les hirondelles de rivage n'ont pas été vues sur le site de la roche du Port à Saint Jouan des Guerets sans que la raison de cette absence ne puisse être précisée.

Pierre Brossier demande de quel type de contrat forestier il est question. Il s'agit d'un contrat sur une zone de forêt de ravin.

Serge Monroq souhaite avoir des précisions sur les espèces invasives qui ont été mentionnées dans la présentation. L'espèce mentionnée dans le bilan est l'algue invasive *Gracilaria* qui se développe dans les zones saumâtres mais il en existe d'autres tant en milieu marin que terrestre. Il importe de réaliser un diagnostic sur le site Natura 2000 qui pourrait être effectué en régie dans le cadre des missions d'animation en lien avec des partenaires (DDTM 35, associations,...).

- *Présentation par EDF (Lénaïk Derlot) des changements de fonctionnement du barrage marémoteur pendant les phases de travaux*

Cette intervention fait suite à 2 réunions sur ce sujet. Les travaux pour un montant de 100 millions d'euros s'étalent entre 2012 et 2022 ; certaines tranches vont avoir une incidence sur le transit de l'eau au travers de l'ouvrage. Parmi ces chantiers, il faut signaler le remplacement des lignes d'évacuation d'énergie vers le réseau (225 000 V), la rénovation complète de 15 des 24 groupes et des 6 vannes principales. Toutes ces actions peuvent avoir une incidence sur les habitats du site Natura 2000 en fonction des niveaux d'eau atteints. L'objectif d'EDF est donc de maintenir les niveaux les plus réguliers. Les travaux les plus impactant ont eu lieu en 2013 et 2014 car, pour ces phases là, 8 groupes ont été arrêtés à chaque fois. Les facteurs identifiés comme les plus importants sont : les niveaux bas et l'amplitude du marnage. Pour les différents chantiers, EDF a amélioré son fonctionnement afin d'optimiser la situation. Pour la dernière tranche, les niveaux atteints ont été comparables à ceux obtenus hors travaux. Pour le marnage, si l'amplitude était très réduite lors du premier arrêt, elles ont été similaires aux périodes hors travaux pour les 2 derniers arrêts. Pour les prochaines années, les périodes sensibles sont prévues fin 2016, 2017 et 2018 (travaux sur vannes et remplacement du contrôle-commande imposant l'arrêt de plusieurs groupes en simultanément). Sur ces tranches, un contrôle en manuel du barrage est prévu afin d'ajuster au mieux les niveaux en Rance.

Michel Vaspart note que EDF a tenu compte des remarques faites lors du précédent Copil.

Germaine Guillou note que deux éléments ont été présentés : le niveau moyen et le marnage. Il semble qu'il faudrait intégrer d'autres paramètres dans l'analyse. Toutefois, le niveau moyen est stable en mer mais il varie considérablement en Rance dans une fourchette de 2 mètres autour de 8/9 mètres ce qui induit des conditions instables sur tout l'estran. La question de fond, compte tenu de l'impact des niveaux sur les habitats et les espèces marines, est de déterminer si les modifications de fonctionnement sont soumises à évaluation d'incidences. En outre, d'anciens documents EDF annoncent un marnage moyen de 5,75 m alors qu'il vient de nous être indiqué un marnage moyen de 4,00 m. La demande d'appliquer la « clause filet » est évoquée pour ce problème.

Lénaïk Derlot précise que pour toutes les unités situées en zone Natura2000, des notices d'incidences sont fournies pour chaque période de travaux modifiant l'exploitation des ouvrages. Pour la Rance, elle rappelle que les modalités d'exploitation ont subi des modifications depuis la mise en service de l'ouvrage avec, par exemple, des périodes avec plus de turbinage inverse. La situation d'aujourd'hui repose sur une volonté d'EDF d'avoir, en période de travaux, le fonctionnement le plus proche de celui habituellement observé.

Didier Giffrein signale qu'il a rencontré récemment EDF dans le cadre du projet d'aire de carénage au pied de la cale des moulins évoqué dans le bilan des actions présenté par François LANG. Il précise que cet investissement vise à réduire les flux polluants vers la Rance. Il s'agit d'un projet déjà ancien qui mobilise de nombreux partenaires. Toutefois, cette réalisation reste conditionnée par des niveaux bas suffisants (inférieurs à + 8,00 m.) pour que le site soit accessible aux plaisanciers avec un temps d'assèchement suffisant pour permettre un bon déroulement des travaux de carénage. Compte tenu de l'investissement envisagé (280 000 € HT), la commune de Plouer a demandé des engagements de la part d'EDF pour garantir l'efficacité de cette infrastructure. N'ayant pas eu de réponses satisfaisantes et compte tenu des constats faits depuis quelques mois (niveaux hauts atteignant des cotes de 12,40 m.) renforcés par les informations que EDF vient d'exposer, il se pose la question de savoir si ce projet a encore lieu d'être malgré une demande très forte des plaisanciers. Si, de plus, comme indiqué lors d'une rencontre à Plouer, EDF envisage de remonter les niveaux hauts, le risque est de voir en corollaire une remontée du niveau bas rendant inutilisable le projet tel qu'il est conçu actuellement sur la commune.

Lénaïk Derlot rappelle que ce projet d'aire de carénage est une préoccupation pour EDF. Toutefois, la limite du DPM est fixée à + 13,50 m. et, par voie de conséquence, toutes les infrastructures doivent être

conçues sur cette base. La remontée des niveaux hauts est effectivement envisageable mais il s'agira d'une action du Copil et les discussions sont déjà en cours afin d'intégrer tous les paramètres.

Michel Vaspert insiste sur la nécessité d'une parfaite coordination de ce type d'actions. Un tel projet d'aire de carénage est nécessaire d'autant plus que le bassin maritime est, en quelque sorte, le premier port de Bretagne nord. De plus, il revient sur le fait qu'EDF change assez régulièrement les modalités d'exploitation du barrage, tant pour les niveaux hauts que bas. Cette grande variabilité n'est pas sans incidence sur les habitats d'intérêt communautaire. Il précise qu'il ne sera pas accepté de telles fluctuations dans les niveaux hauts et bas sans que les incidences ne soient évaluées en lien avec les services concernées. Il faut donc trouver une solution satisfaisante pour tous : exploitants et usagers.

Lénaïk Derlot confirme le fait que EDF a intégré que ce projet était conditionné par le paramètre « niveau bas » avec une volonté de le voir se concrétiser.

Germaine Guillou souhaite revenir sur l'évaluation des incidences qui se doit de reposer sur un état de référence. Or celui-ci n'existe pas. Il serait donc souhaitable d'élaborer des règles partagées sur les mouvements d'eaux en Rance qui serviraient de base pour tous. Ce travail devrait être réalisé en mobilisant toutes les personnes concernées.

Lénaïk Derlot insiste sur le fait que le barrage, outil de production, peut voir son mode d'exploitation varier dans le temps. Il ne semble pas envisageable pour EDF de s'engager sur un type de fonctionnement pour les années à venir. Par contre, EDF peut tenir compte des demandes et les intégrer dans le pilotage de l'ouvrage.

Pour Didier Giffraïn, il semble que le fonctionnement est resté stable pendant 40 ans et que ces modifications ne sont apparues que depuis le printemps 2012. L'inquiétude est surtout induite par cette tendance à la remontée des niveaux hauts.

Yves Chesnais signale que le SDAGE et le SAGE prennent en compte la diffusion des polluants dans l'estuaire de la Rance. Il est difficile d'admettre que des réglementations soient mises en place avec des normes strictes et que les infrastructures nécessaires pour les respecter ne voient pas le jour.

Jean Francis Richeux a l'impression d'écouter deux dialogues différents. Celui d'EDF qui produit de l'électricité et les élus/usagers qui voient une Rance prendre un visage qu'ils n'ont jamais connu. Il est donc nécessaire de définir ensemble des solutions qui conviennent à tous.

Michel Vaspert revient sur l'évolution du milieu en rappelant que, sur certains herbues poussent des chênes. Ce constat pose problème. Or dans le Docob, il existe, outre la fiche action sur la gestion des sédiments, une fiche qui établit le souhait de voir pérenniser l'aspect et l'état maritime de l'estuaire ce qui doit se traduire par le maintien d'un équilibre entre herbues et vasières. Il souligne également le manque d'un état de référence. La structure Natura 2000 mise en place est l'outil qui est le garant du respect des règles et, dans ce cadre, la réunion demandée par plusieurs intervenants pour élaborer un référentiel semble être une bonne idée permettant de définir collectivement les bases du fonctionnement du barrage.

François Lobit, à l'issue de ces échanges, formule une proposition pour la mise en place, avec les services de l'Etat, d'une réunion spécifique sur ce sujet des niveaux en Rance dans le cadre de Natura 2000. Cette table ronde associant les élus et les usagers devra dissocier la phase « travaux » du fonctionnement plus pérenne de l'ouvrage. François Lobit demande si, sans rentrer dans une polémique, il peut être envisagé de demander à EDF de fournir une étude d'impact sur ces variations de niveaux pour apporter les réponses à toutes ces interrogations exprimées par les nombreux intervenants.

Lénaïk Derlot rappelle qu'une étude est en cours concernant l'impact des variations de niveaux en phase « travaux ». EDF est parfaitement conscient de la nécessité de protéger les habitats présents dans le site Natura 2000.

- *Présentation par COEUR Emeraude (Gildas Cheny) du bilan des MAEt et du prochain PAEc*

Michel Vaspart rappelle, en préambule, que les mesures agro-environnementales mises en œuvre sur le site Natura 2000 ont été confiées à COEUR Emeraude qui en assurait également la gestion à l'extérieur du périmètre N2000.

La présentation commence par le bilan du programme qui vient de s'achever. Les MAE visent à encourager les exploitants agricoles en mettant en place des mesures favorables à l'environnement avec des compensations financières pour les baisses de rendement qu'elles occasionnent. Ce programme qui engage l'agriculteur sur 5 ans a bien marché. En 2012 et 2013, il y a eu une phase de contractualisation autour de l'estuaire sur un périmètre qui, en accord avec la DREAL, débordait largement de l'emprise spatiale du site Natura 2000. Plusieurs mesures ont été déployées : la gestion extensive des prairies humides, la remise en herbe, ... . La mesure « verger », en regard du cahier des charges, n'a pas pu être développée. Le bilan sur 2 ans porte sur 130 hectares pour un budget total d'environ 100 000 €. 2014 a été une année blanche suite à la mise en place d'une nouvelle programmation démarrant en 2015. Celle-ci est plus ambitieuse et repose sur un véritable projet agroenvironnemental et climatique. En outre, si l'enjeu « eau » sera éligible sur tout le territoire, l'enjeu « biodiversité » est également éligible sur des secteurs « fragiles » ou avec une biodiversité remarquable comme, par exemple, les sites Natura 2000. Parmi les mesures qui seront proposées, figurent la gestion extensive des prairies, le maintien de la richesse floristique, l'entretien des vergers, le bocage, l'entretien des arbres remarquables, ... pendant 5 ans. L'ensemble des exploitants sera démarché par COEUR Emeraude en lien avec les partenaires dont Natura 2000.

Murielle-Anne Lefort rappelle que, si les mesures « eau » répondent à un objectif de qualité d'eau, les mesures « biodiversité » doivent intégrer le SRCE avec la notion de corridors ou de réservoirs de biodiversité dite « ordinaire ». Les mesures « biodiversité » pourront donc être proposées en dehors des territoires Natura 2000 ou PNR.

### **Conclusion (Michel Vaspart et Luc Couapel)**

Les questions diverses ayant été traitées au cours du déroulé de ce Copil, Michel Vaspart conclut en retenant, qu'avec l'accord d'EDF, la table ronde proposée par Monsieur le Sous-préfet de Saint Malo sera rapidement organisée sous l'égide de Natura 2000 afin d'évoquer le fonctionnement du barrage, les niveaux et les conséquences en regard des différents enjeux. Il termine en remerciant toutes les personnes présentes et Luc Couapel invite les participants à partager le verre de l'amitié.